

977

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXIII^e ANNÉE

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Paraissant tous les trois mois

TOME III

N^o 1

Janvier-Mars 1901

C. JULLIAN
Notes gallo-romaines.
IX

Bordeaux :

FERET & FILS, ÉDITEURS, 15, COURS DE L'INTENDANCE

Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 45, RUE DES TOURNEURS

Paris :

A. FONTEMOING, LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
4, RUE LE GOFF

Bibliothèque Maison de l'Orient



149556

NOTES GALLO-ROMAINES¹

IX

A PROPOS DES « PAGI » GAULOIS AVANT LA CONQUÊTE ROMAINE

Lettre à Georges Radet.

1^{er} janvier 1901.

Mon cher ami,

Tu m'as fait l'amitié, il y a quelques jours, de me rappeler la promesse, enregistrée jadis par notre chère Revue universitaire, d'une étude sur la formation des cités gallo-romaines².

Je voudrais, afin de ne point tarder à la tenir, expliquer, dans les lignes qui vont suivre, pourquoi une étude de ce genre doit commencer, non pas par les « cités » elles-mêmes, mais par les *pagi* dont elles se composent³.

1. Voyez la *Revue des Études anciennes*, années 1899 et 1900.

2. Voyez les premiers fascicules de 1895, *Revue des Universités du Midi*.

3. Le mérite d'avoir le premier dégrossi la question, réuni et bien interprété les textes appartient à notre regretté maître Deloche, dans ses *Études sur la géographie historique de la Gaule*, parues dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2^e série, t. IV, 1^{re} partie, 1860. — Le dernier travail original et détaillé sur la même question est celui de Kornemann, *Zur Stadtentstehung in den ehemals keltischen und germanischen Gebieten des Römerreichs* (Giessen, 1898), travail où l'on sent visiblement l'heureuse influence de M. Hirschfeld, et qui n'est que le premier chapitre d'un grand ouvrage annoncé *über römisches Städtewesen*. — Autres recherches, du reste moins générales : Guérard, *Annuaire historique* de 1837, p. 58 et s.; Desnoyers, même recueil, 1853, p. 117 et s.; Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 1858, p. 47 et s.; Longnon, *Géographie de la Gaule*, 1878, p. 24 et s.; Mommsen, *Hermes*, t. XVI, 1881, p. 449 et s.; t. XIX, 1884, p. 316 et s.; Hirschfeld, *Gallische Studien*, Vienne, 1883, p. 303 et s.; Schulten, *Philologus*, 1894, t. LIII, p. 629 et s.; le même, *Rheinisches Museum*, 1895, p. 527, etc. Il y a peu de chose sur ce sujet dans le célèbre volume de Meitzen, *Siedelung*, t. I, 1895, p. 229.

Ce n'est point un travail d'ensemble que je te livre, mais les quelques réflexions que m'a suggérées, sur ce point, la lecture des documents anciens, textes et inscriptions.

Le plus ancien renseignement que nous possédions sur les *pagi* de la Gaule se trouve au livre cinquième des *Histoires* de Tite-Live¹. L'écrivain latin raconte, sans doute d'après des traditions ou des chants des pays celtiques², l'exode de populations gauloises, quatre ou cinq siècles avant notre ère³. Il résulte de son récit que parmi celles qui s'établirent en Italie se trouvaient « les Insubres, *pagus* des Éduens »⁴.

Si nous interprétons bien ce texte, le mot latin de *pagus* traduirait non pas un canton territorial, mais un groupe d'hommes; il équivaut à peu près à notre mot de tribu. Le *pagus* serait donc, à l'origine, un ensemble de familles liées par des liens de sang, de tradition ou de voisinage, et formant le rameau d'une grande peuplade, comme Manassé ou Zabulon un rameau des Beni-Israël. Cette tribu, rattachée à d'autres, constitue une « cité » ou un « peuple », mais elle n'en jouit pas moins d'une réelle indépendance, d'une vie autonome. C'est une branche qui peut se détacher aisément du tronc commun, vivre par elle-même, et faire souche à son tour d'une cité ou d'un peuple distincts⁵: tel est le cas des Insubres, qui, après avoir été en Gaule un *pagus*

1. Tite-Live aurait eu pour source sur ce point Timagène, suivant Müllenhoff (*Deutsche Alterthumskunde*, II, p. 250); Cornelius Nepos, suivant Hirschfeld (*Timagenes*, p. 345).

2. *Einheimisch gallisch*, disait déjà Niebuhr (II, p. 582 [450, Isler]); *und diesem Urtheil zu widersprechen*, dit Hirschfeld (p. 332), *dürfte wohl Niemand geneigt sein*. « Quelque chant épique gaulois, » dit d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2^e éd., II, p. 301.

3. Sur la date, voyez en dernier lieu Hirschfeld, *Timagenes und die gallische Wandersage*, 1894 (*Sitzungsber. de l'Académie de Berlin*), p. 331.

4. Tite-Live, V, 34: *Is (Bellovèse) Bituriges, Arvernos, Senones, Aeduos, Ambarros, Carnutes, Aulercos ecevit... Cum in quo consederant agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Haedaorum ibi omen sequentes loci condidere urbem, Mediolanium appellarunt*. Tite-Live semble supposer simplement une coïncidence entre le nom de cet *ager* et celui des Insubres éduens; mais il paraît évident que celui-là vient de celui-ci. Sur le nom des Insubres, cf. Holder, s. 109.

5. Reste à savoir s'il n'exista pas encore, chez les Éduens de la Transalpine, un *pagus* de ce nom, noyau primitif de la tribu implantée en Italie: ce n'est pas impossible; mais, comme le dit M. Hirschfeld (p. 342), il n'y a « aucune trace d'Insubres transalpins ».

du peuple éduen, sont devenus en Italie une cité propre, dont Milan sera la ville principale.

Au même groupe de traditions¹ se rapporte l'exode d'un autre *pagus*, celui des *Vertacomacori*, du peuple des Voconces : lequel *pagus* fonda Novare. Toutefois, il resta toujours chez les Voconces un *pagus* portant ce nom². Il semblerait donc que les hommes de cette tribu se soient partagés, les uns demeurant sur leurs domaines, les autres cherchant des terres nouvelles : de la même manière, les Sénon et les Lingons, qui devinrent des « cités » en Gaule, s'étaient dédoublés lors de cette grande migration, se divisant entre la Gaule à conserver et l'Italie à conquérir³.

Il résulte déjà de ces deux textes que les *pagi* se comportaient à peu près de la même manière, avec la même liberté, que les peuples auxquels ils appartenaient⁴.

Ces premières notions sont, il est vrai, empruntées à la source très incertaine des traditions gauloises⁵. Mais elles sont très nettement confirmées par les renseignements dignes de foi que nous possédons sur l'histoire de la Gaule au temps de l'invasion des Cimbres et des Teutons.

César nous apprend, au début de ses *Commentaires*, que les Helvètes étaient divisés en quatre *pagi*⁶, et il raconte ensuite que l'un de ces *pagi*, celui qu'il appelle le *pagus Tigurinus*, était, en l'an 107, sorti de ses demeures helvètes pour faire

1. Cf. Hirschfeld, p. 344 (toujours, d'après lui, par l'intermédiaire de Cornelius Nepos).

2. D'après Pline, *Histoire naturelle*, III, 124 : *Novaria ex Verta[co]macoris, Vocon-tiorum hodieque pago, non (ut Cato existimat) Ligurum (mss. Vertacomacoris, Vertamocoris, Vertamacoris)*. L'identification avec le Vercors (*Vercorium*) n'a, dit Longnon (*Géographie de la Gaule*, p. 25), aucune raison d'être. — Il y a également un *Novarus pagus* en Saintonge (Ausone, *Epist.*, XXV, 95).

3. Cf. plus loin, p. 90, n. 1.

4. *Der keltische pagus ist gewissermassen die civitas im Kleinen*, dit Mommsen, *Hermes*, XVI, 1881, p. 449.

5. Kornemann, p. 4, croit qu'elles ne prouvent rien.

6. *De bello gallico*, I, 12 : *Nam omnis civitas Helvetia in quattuor pagos divisa est*. Paul et Holder qui le suit considèrent cette phrase comme interpolée : mais on connaît la hardiesse imprudente de Paul en matière de conjectures césariennes. Si le texte de Strabon (p. 193 : Τῆ δὲ φάλα τριῶν ὄντων) est acceptable, il pourrait se faire qu'en 107 les Helvètes ne renfermassent encore que trois *pagi*.

cause commune avec les Cimbres et les Teutons : sans doute il cherchait de nouvelles terres, comme autrefois les Insubres des Éduens. A lui seul, il avait fait la guerre contre les Romains, livrant bataille à un consul et remportant la victoire. Puis, peut-être après une campagne moins heureuse, il était revenu dans les cantonnements d'où il était sorti¹. — Voilà donc un *pagus* qui agit comme s'il formait un peuple libre, se dégageant à son gré de sa cité², combattant pour son compte, émigrant et revenant à sa guise. Aussi, César, tout en déclarant qu'il est « une partie de la cité helvète », *pars civitatis Helvetiae*, tout en en appelant les hommes « des Helvètes »³, dit couramment « les Tigurins »⁴, comme il dit « les Helvètes ».

Cinquante ans plus tard, Jules César, en 58, eut à arrêter une nouvelle migration des Helvètes. Voici de quelle manière il raconte le passage de la Saône par cette nation : « Les éclaireurs du proconsul, » dit-il, « lui firent connaître que trois parties des troupes des Helvètes avaient déjà franchi la rivière, mais que la quatrième était presque toute demeurée en deçà⁵. » Il n'est pas interdit de croire que ces quatre portions de

1. *Is pagus appellabatur Tigurinus... Hic pagus unus, cum domo exisset patrum nostrorum memoria, L. Cassium consulem interfecerat et ejus exercitum sub jugum miserat.* — César dit *unus*, ce qui semble signifier que seul ce *pagus* émigra alors. L'Épître de Tite-Live (LXV) ne parle aussi que des *Tigurini*; de même, Orose (V, 15 et 16) et Florus (I, 38). Οἱ Τηγύριοι, Clodius chez Appien, *Gallica*, I, 3 (Peter, p. 109). — Seul, Strabon dit (VII, p. 293) : Τοὺς Ἑλουητίους ... μάλιστα δ' αὐτῶν Τηγυρήνορας τε καὶ Τωυγένους, et (IV, p. 193) : Δύο φῶλα τριῶν ὄντων κατὰ στρατείας. Il est possible que Strabon se trompe (cf. Garofalo, *Su gli Helvetii*, 1900, p. 28), et il est vraisemblable que l'insistance marquée par le mot *unus* de César soit une manière de combattre l'erreur commise par l'auteur dont se sert Strabon (Posidonius, dit Mommsen, *Hermes*, XVI, p. 449). — M. Mommsen (*Römische Geschichte*, II, p. 175) accepte le renseignement de Strabon, tout en reconnaissant les contradictions des traditions sur cette guerre. Nous n'avons pas à les discuter ici. Voyez en dernier lieu E. Pais, dans la *Rivista di Storia antica*, 1^{re} septembre 1900.

2. Tite-Live, *Ep.*, LXV : *A Tigurinis Gallis, pago Helvetiorum, qui a civitate secesserant.*

3. *Exercitum ab Helvetiis pulsum, où Helvetii désigne uniquement les Tigurini* (I, 7; cf. 12). *Id.*, I, 13.

4. *Tigurini eodem proelio... interfecerant*; I, 12. De même : Tite-Live (note 2); Orose (V, 15, § 23 : *Tigurinos persecutus*; de même § 24 et 16, § 1); Florus (I, 38 : *Cimbri, Teutoni atque Tigurini... Tertia Tigurinatorum manus*); Clodius (n. 1); Eutrope, V, 1.

5. I, 12 : *Tres jam partes copiarum Helvetios id flumen traduxisse, quartam fere partem citra flumen Ararim reliquam... Is pagus appellabatur Tigurinus... Hic pagus unus, etc.* Cf. Appien, *Gallica*, XV : Ἐθνη δύο Τηγύριοι καὶ Ἑλουήτιοι.

l'armée ne sont que de simples fractions numériques, mais j'incline bien plutôt à penser qu'elles correspondaient aux quatre *pagi* des Helvètes, marchant chacun isolément.

Ce qui suit, dans les *Commentaires*, justifie cette hypothèse. Cette quatrième portion, continue César, fut attaquée à l'improviste et dispersée par les Romains, et il ajoute immédiatement après : « C'était le *pagus* des Tigurins, celui qui avait jadis vaincu les Romains. Ainsi, cette partie de la cité helvète, qui avait infligé à Rome une défaite mémorable, fut la première à être punie ¹. » Il est donc vrai que, dans l'armée des Helvètes, chaque *pagus* formait une division distincte.

Et cela apparaît encore à la fin de cette campagne, lorsque César nous montre 6,000 hommes d'un autre *pagus* helvète (le *pagus Verbigenus*), refusant de livrer leurs armes et parvenant à s'enfuir ².

D'autres textes, tirés toujours du récit de la guerre des Gaules, sont de nouveaux indices de ce fait. Sans doute, l'œuvre de Jules César n'a pas toujours la précision désirable, ses formules sont souvent vagues, et son latin est trop littéraire au gré de l'historien. Mais, enfin, il est parfois possible de retrouver, à travers sa langue classique, les institutions à demi barbares des peuples primitifs.

Or, il nous dit, à propos des sièges d'Avaricum et de Gergovie, que les Gaulois étaient rangés et campés, dans l'armée de Vercingétorix, suivant leurs cités ³. Mais, à l'intérieur même de ces groupes, il y avait des subdivisions, *generatim*, dit César, ce qui signifie par « races » ou par « tribus » ⁴. — Je n'hésite pas à croire que ces subdivisions correspondaient aux *pagi*. Chaque *pagus* est donc une unité de combat.

1. I, 12. Cf. I, 13 : *Improviso unum pagum adortus*. Plutarque, *Caesar*, XVIII.

2. *Millia sex ejus pagi, qui Verbigenus appellatur, e castris Helvetiorum egressi*, I, 27.

3. VII, 28 : *Quae cuique civitati pars castrorum ab initio obvenerat*; 36 : *Separatim singularum civitatum copias conlocaverat*.

4. VII, 19 : *Generatim distributi in civitates* : Paul, et après lui Holder, Meusel et d'autres ayant le tort de détruire ces deux derniers mots, qui se trouvent dans tous les manuscrits des deux classes. César (I, 51) l'emploie également pour désigner les grandes divisions ethniques de l'armée d'Arioviste.

Aussi, lorsque Vercingétorix envoya un corps d'armée pour envahir le Vivarais, il le forma des Gabales du Gévaudan et des *pagi* arvernes les plus voisins de la région à envahir¹.

Ce qui fait l'autonomie militaire d'un corps d'armée, c'est qu'il a ses étendards propres. Nous avons des preuves indirectes, mais fort plausibles, que chaque *pagus* de cité servait sous son étendard particulier.

Lorsque l'armée qui vint secourir Alésia fut battue par César, elle laissa entre ses mains 74 étendards². S'il n'y avait eu qu'un étendard par nation, le chiffre eût été beaucoup plus faible, la Gaule n'atteignant pas à ce nombre de peuples. Si chaque grande famille avait été représentée par une enseigne, César en eût pris davantage. Il faut donc penser que ces 74 étendards étaient ceux d'autant de *pagi*.

Voici un autre argument en faveur de cette solution. Le nombre ordinaire des *pagi* que renfermait chaque cité paraît avoir été de trois ou de quatre : les Helvètes en ont quatre. Or, deux cités de la Gaule portent un nom qui rappelle cette division en trois ou en quatre parties. C'est la cité des *Tricorii*³ en Narbonnaise, et c'est celle des *Petrucorii* (le Périgord) en Aquitaine⁴ : *tri-*, c'est évidemment « trois », et *petru-*, « *quatuor* » ou « quatre » ; *corii* est donc l'équivalent de *pagi*. — Je dis l'équivalent et non pas la traduction. Car on ne sait pas absolument ce que le mot signifie, et il pourrait traduire « tribu » ou même « enseigne », ou quelque chose d'approchant⁵. Les *Petrucorii*, c'est le peuple formé de quatre tribus, et qui marche sous

1. VII, 64 : *Gabalos proximosque pagos Arvernorum*, où ces *pagi* peuvent être les *Vellavi* du Velay, cf. p. 89, n. 8.

2. VII, 88 : *Signa militaria septuaginta quattuor*.

3. Cf. le *pagus Tricurium* en Bretagne dans le haut moyen âge (de La Borderie, I, p. 418).

4. Voyez les textes chez Holder, au mot *petroritum*. Cf. *Corpus*, XIII, 2494 : *petru-decameto*, quatorzième.

5. Holder le traduit (au mot *corio*) par *Kriegerschaar*, en le rapprochant du franc *chario*. D'Arbois de Jubainville écrit (*Les noms gaulois*, p. 195) : « *Corios* veut dire bataillon, corps de troupes. » — J'ai parfois songé au grec *κάρη*, « tête », *κάρυς*, « casque » ou « alouette huppée », qui n'est autre que la *galerita*, l'*alauda* ou l'alouette gauloise, et on voit tout ce qu'on pourrait supposer en parlant de ce thème. Mais je suis le premier à reconnaître la hardiesse et l'incertitude de ces rapprochements, contraires au fait certain que l'enseigne gauloise était le sanglier (cf. Reinach, *Bronzes*, p. 257).

quatre étendards associés¹ : tout près du Périgord, nous avons deux peuplades aquitaniques dont le nom rappelle celui-là : ce sont les *Tarbelli quattuorsignani* et les *Cocosates sexsignani*². Mais, pour ces deux peuplades, les Romains ont latinisé les épithètes qu'elles portaient; chez les *Petrucorii*, ils ont laissé au nom sa tournure nationale, parce qu'il était devenu le titre même de ce peuple.

Si l'individualité guerrière du *pagus* apparaît assez nettement, nous sommes fort peu au courant de son régime politique. Mais le peu que nous en savons permet de croire que son autonomie administrative était fort grande. Et, tout d'abord, chez ces peuples primitifs, l'indépendance militaire était le signe ou le reflet de certaines libertés publiques : si le *pagus* faisait sa partie distincte sur le champ de bataille, c'est qu'il la faisait dans la cité en temps ordinaire. — César, en cela encore, nous donne de précieuses indications. « Toute la Gaule, » dit-il dans un passage célèbre, « est divisée en factions, qui se retrouvent dans toutes les cités et dans tous les *pagi*³. » Si les *pagi* pouvaient être divisés, c'est qu'ils avaient les moyens de s'entendre ou de discuter, des assemblées ou des institutions communes. — De fait, César nous apprend qu'un peuple de la Belgique, les Morins, ne fut pas unanime à l'accepter : « Une grande partie lui envoya des députés, » mais quelques *pagi* refusèrent de lui en adresser⁴. Les *pagi* pouvaient donc prendre des réso-

1. Que l'union des étendards fût un signe de la fédération, cela paraît résulter de la manière dont la Gaule s'est « conjurée » en 52 (VII, 2), *conlatis militaribus signis, quo more eorum gravissima caerimonia continetur*; et les *signa* dont parle César sont plus vraisemblablement des étendards de tribus que des étendards de peuples.

2. Pline, IV, 108. On voit par là que je ne peux accepter le rapprochement fait si souvent entre ces 4 + 6 *signa* des deux peuplades et les cohortes des troupes de Crassus ou celles d'une légion romaine (Bladé, *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1893, p. 120). Il n'y a pas trace dans cette région d'établissement militaire de Rome semblable à ceux d'Arles ou de Fréjus. Ces *signa* sont choses indigènes et non romaines (comme le pensait justement Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 395; contra, Hirschfeld, *Aquitaniens*, p. 433; *Corpus*, XIII, p. 53).

3. VI, 11 : *In Gallia non solum in omnibus civitatibus, atque in omnibus pagis partibusque, sed paene etiam in singulis domibus factiones sunt*. Sur ce mot *pars* (est-ce le clan? c'est bien douteux), cf. Kornemann, p. 6.

4. III, 22 : *Ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt... In eos pagos Morinorum ab quibus ad eum legati non venerant*. — La situation particulière des Morins, cité peu formée encore, à *pagi* hostiles, explique le rôle que va y jouer Comm. On a entassé,

lutions séparées, contraires parfois à celles de la majorité de la nation. — C'est sans doute à la suite d'une division de ce genre qu'une « partie de la cité des Pictons » se sépara des Romains, tandis que l'autre lui demeura fidèle¹. Et si nous connaissions exactement jusqu'où allait l'autonomie politique de ces *pagi*, bien des contradictions, des changements ou des incertitudes dans le rôle des peuplades gauloises trouveraient leur explication naturelle.

Chaque *pagus* avait-il son chef politique distinct, roi ou magistrat² ? Cela n'est pas invraisemblable³, et il est possible qu'Ambiorix⁴, roi seulement « de la moitié des Éburons »⁴, n'ait été qu'un roi de *pagus*⁵. Mais, à cette exception près, les rois, les chefs de guerre et les magistrats dont parle César sont des chefs de la cité tout entière. — Qu'il en ait été toujours ainsi dans la Gaule, c'est une autre affaire, et je ne serais pas éloigné de croire que le cas d'Ambiorix fût une survivance, dans la Belgique à demi germanique, d'un ancien état de

sur Comm l'Atrébate, d'inimaginables erreurs. On en a fait un roi des Atrébates; on a déclaré que les Atrébates avaient jadis eu les Morins dans leur clientèle. En réalité, voici ce qui s'est passé. — Les *Atrebatas* et les *Morini* forment deux cités distinctes (II, 4; VII, 75). Les *Atrebatas* sont battus et soumis d'un côté (II, 16 et 23; cf. V, 46), et les *Morini* de l'autre (III, 9 et 28; IV, 22, 37, 38; V, 24). Mais Comm l'Atrébate s'attache à la fortune de César (IV, 21, 27, 35; VI, 6; VII, 76). A sa prière, César laisse libres les Atrébates (VII, 76). Mais, pour le récompenser, il le fait roi chez les Morins (IV, 21: *Ibi constituerat regem*; VII, 76: *Ipsi [c'est Comm] Morinos attribuerat*). Comm ne fut pas roi des Morins, à ce que je crois, mais d'une partie des Morins, d'un *pagus* ou de plusieurs, et peut-être du *pagus* où César s'embarqua pour la Bretagne (IV, 21: *Commium, regem ibi constituerat: ibi*, c'est là où il prépare le départ de sa flotte). — La présence chez les Morins, ou près d'eux, à l'époque d'Auguste, d'un *pagus Chersiacus* (Pline, IV, 106), distinct des cités voisines, se rattache à cet état d'« équilibre instable » des Morins et nations du nord-ouest de la Belgique. Si ce *pagus Chersiacus* est bien celui de Gesoriacum, il est fort possible que ce fût aussi celui dont Comm était roi (cf. sur ce *pagus*, en dernier lieu, Kornemann, p. 71).

1. Hirtius, *De bello gallico*, VIII, 26: *Pars quaedam civitatis defecisset*. Cette *pars* était celle qui avait *Lemonum* pour principale place (*id.*).

2. Et cela expliquerait peut-être l'espèce de contradiction qui semble exister parfois, chez César, entre le *princeps* et les *principes* de la cité.

3. En le regardant comme un Gaulois, ce que son nom indique.

4. D'après V, 24, 26; VI, 31.

5. Ou même seulement de la moitié d'une tribu, ou d'un simple clan. Remarquez, en effet: 1° que la nature du pouvoir d'Ambiorix, telle qu'il le définit lui-même, ressemble de très près à celle d'un chef de clan (V, 27: *Sua esse ejusmodi imperia ut non minus haberet juris in se multitudo, quam ipse in multitudinem*); 2° que les Éburons ne sont qu'une petite *civitas* (*humilis, ignobilis*, V, 28) assimilée par César à d'autres peuples (*Condrusi* par ex., II, 4; IV, 6) dont l'organisation romaine ne fera que des *pagi*. Et s'il en était ainsi, on aurait un motif de plus de s'expliquer la disparition comme « cité » des Éburons (ainsi que d'autres peuples de la Belgique) dans l'organisation de la Gaule par César et Auguste.

choses. Chacun des quatre cantons dont se composaient les trois nations galates avait son roi particulier¹; peut-être en fut-il ainsi jadis dans la Gaule², et les révolutions qui bouleversèrent ce pays avant l'arrivée de César eurent-elles en partie pour cause le conflit entre les royautes locales des *pagi* et les institutions communes de la *civitas*³, entre les traditions séparatistes des uns et les besoins centralisateurs de l'autre⁴.

Cette indépendance, cette mobilité des *pagi* expliquent pourquoi les cités gauloises, au temps de César, paraissent en état d'équilibre instable. On dirait qu'elles ne sont pas des organismes entièrement achevés. Ni comme territoires ni comme États, elles n'ont toutes une existence forte et compacte. Voyez sur la carte ce que l'on appelle la contrée des Éduens : il y a là des régions très différentes, les landes du Bourbon-

1. Strabon, XII, 5, 1, p. 567, qui, comme Polybe pour les Allobroges, se sert de l'expression de *μερίδες*. Sur cette institution et ses analogies celtiques, cf. Mommsen, *Hermes*, XIX, p. 316 et s. — Les Galates, comme toutes les tribus transplantées et isolées au loin, ont conservé plus longtemps les institutions originelles, disparues plus vite chez les Allobroges et les peuples de la Celtique, maintenues au contraire dans les nations, plus lointaines, de la Belgique et de la Bretagne.

2. De même, le Cantium, en Bretagne, a quatre rois (V, 22). — De même, les Allobroges, au temps de Polybe, paraissent obéir à des chefs régionaux (III, 50, § 2) : *Οἱ κατὰ μέρος ἡγεμόνες τῶν Ἀλλοθρίγων*, ce qui, comme le remarque fort bien Kornemann (p. 4), révèle la persistance du clan. En revanche Tite-Live (XXI, 31) parle très nettement d'une royauté commune à tous les Allobroges, il est vrai très disputée. Il serait possible que ce fût au temps d'Hannibal que se constitua cette royauté. — Le roi *Κοντωνιάτης* de la ville *Ἰοντιώρας*, dont parle Diodore (fr. 34, 36), est un roi de *pagus*. — Cf. encore ce qui est dit de Comm (p. 83, n. 4); chez les Nerviens, il y a *duces principesque* (V, 41); chez les Bellovaques, il y a un *dux* et des *principes* différents du sénat (VIII, 22). Nous sommes ici, remarquons-le, en Belgique, où l'agglomérat de la cité paraît plus récent, moins solide qu'ailleurs, ce dont, du reste, Plinius donne lui aussi des indices (IV, 106). — De même, enfin, il serait possible que Vercingétorix ait été appelé « roi » d'abord seulement par son *pagus* et non par sa cité (César, VII, 4 : *Rex ab suis appellatur*).

3. En Germanie, dit César, il n'y a de chefs de toute la cité qu'en temps de guerre; pendant la paix, *principes regionum atque pagorum jus dicunt* (VI, 23; cf. I, 37, et IV, 1), et je ne serai pas éloigné de supposer que les premiers chefs des cités gauloises aient été, eux aussi, des chefs de guerre de *pagi* confédérés.

4. Il ne serait peut-être pas inutile de reprendre, en se plaçant au point de vue du *pagus* plutôt que de la *civitas*, la classification et l'étude des emblèmes des monnaies gauloises. — Deloche (p. 374) a rapproché le *pagus Vennectis*, cité par une inscription découverte près de Laon, des monnaies gauloises à la légende VENEXTOS (Muret, n° 7845-58). — Je ne sais ce qu'il faut penser de cette assertion de de Saulcy (*Revue numismatique*, 1864, p. 252) : « J'ai reconnu que la numismatique de chaque peuplade gauloise empruntait presque toujours le type de quelque peuplade limitrophe, pour en faire un accessoire du type particulier à la nation. »

nais, le Nivernais, les monts du Morvan, le Charolais, le Beaujolais; ce sont autant de « pays » distincts de forme, d'aspect et de productions. L'homogénéité politique n'est pas plus forte. On vient de le voir pour les Pictons et les Morins, et il peut y avoir plusieurs chefs d'un même peuple, témoin Ambiorix et Catuvolc, rois chacun de la moitié des Éburons. Le lien qui unit les *pagi* est assez fragile pour pouvoir être aisément rompu: j'imagine que les divers groupes d'Aulerques, *Diablintes*, *Cenomanni*, *Ebuovices*, *Brannovices*, sont des *pagi* essaimés d'un même tronc¹. Même à l'époque romaine, cette facilité des cités gauloises à se disloquer ne disparaîtra pas. Les Voconces avaient deux capitales, Luc et Vaison. On sait que les Carnutes formeront deux cités, Orléans et Chartres, et on pourrait multiplier les exemples de ces cités « à deux têtes », ou davantage, que les administrateurs de l'Empire furent obligés de morceler². Inversement, tandis que les *pagi* d'une même cité se désagrègent pour des combinaisons nouvelles, les cités voisines se rapprochent pour s'agréger entre elles: les Suessions et les Rèmes³, les Parisiens et les Sénons⁴ ont essayé de former un seul peuple, tout comme les *pagi* ont réussi ailleurs à se coaguler en un seul État. On sent dans la Gaule, à l'époque de César, comme un va-et-vient continu d'éléments qui se rapprochent ou qui s'éloignent⁵.

Tout cela, évidemment, parce que la cité est de formation jeune encore, qu'elle n'a pas l'individualité traditionnelle, la fixation presque hiératique de l'Athènes de Périclès et de la

1. Cf. Kornemann, p. 55, lequel à vrai dire ne parle que des *pagi* germains: *Es war hier alles noch in Fluss*.

2. M. Kornemann, p. 71, a très bien vu qu'un certain nombre de nouvelles cités ainsi constituées n'étaient que d'anciens *pagi*.

3. II, 3: *Unum imperium* (militaire), *unumque magistratum* (civil).

4. VI, 3: *Civitatem conjunxerant*.

5. Voici, à titre provisoire et hypothétique, les différents organismes politiques qu'on pourrait, d'après tout cela, constater dans la Gaule de César:

1° Le *pagus* indépendant, formant à lui seul un organisme politique ou une *civitas* libre ou cliente (*Condrusi*, cf. p. 94, n. 2; cf. aussi les tribus *sub imperio Nerviorum*, p. 88, n. 2; Kornemann, p. 55). — 2° Le *pagus* morcelé ou dédoublé, chaque moitié ayant son chef (Éburons?). — 3° Le *pagus* établi sur le domaine d'une cité et attribué comme vassal à cette cité (Boiens?). — 4° La cité, association de plusieurs *pagi*, et cette association, tantôt solide et stable (comme chez les Bituriges, etc.), tantôt instable (chez les Morins). — 5° Il faut ajouter les cités « voisines » en voie de soudure, si je peux dire (cf. ici, p. 88, n. 1).

Rome de Paul-Émile. Le *pagus* ou la tribu n'est peut-être plus alors l'élément essentiel de la vie publique; mais il a toujours une vitalité telle qu'il contrarie sans relâche l'existence de la cité.

Voici, du reste, toute ma pensée. De ces deux éléments, le *pagus* est le groupement primordial et naturel, la cité ou *civitas* est le groupement artificiel et de rencontre: je veux dire par là une association de guerre ou de marché¹, résultant de la réunion de plusieurs *pagi* en une fédération continue².

D'abord, des noms comme ceux de *Tricorü*, *Petrucorü*³, sont moins des noms ethniques que de simples surnoms, des appellations de ligues et non de peuples, comme celles d'Alamans ou de Latins à d'autres époques. Et si nous connaissions la véritable étymologie des noms de toutes les cités gauloises, d'autres nous apparaîtraient peut-être, de la même manière, comme « collectifs »⁴, comme « noms de guerre ».

Je ne veux pas dire, tant s'en faut! qu'il en soit ainsi de tous les noms des cités gauloises: beaucoup, sans doute, ont une valeur ethnique, par exemple, à ce que je suppose, ceux

1. Ce qui explique: 1° qu'on ait pu constater, par les fouilles, que Bibracte (*quod est apud [Aeduos] oppidum maximae auctoritatis*, César, VII, 55) était surtout un rendez-vous d'industrie, de travail, de vente, un *forum* autant qu'un refuge (Bulliot, *Fouilles du Mont Beuvray*, 1899, t. I, p. 223); 2° que beaucoup de centres des cités gauloises se soient appelés plus tard *fora* et soient demeurés, jusqu'à nos jours, des lieux très importants de foires.

2. C'est l'hypothèse que préfère Kornemann, lorsqu'il dit (p. 7) que la cité est la réunion de peuplades voisines et parentes, ou le groupement de différentes tribus autour d'une plus puissante. C'est ce que Heyck, dans un travail cité par Kornemann et que je n'ai pas vu (*Neue Heidelb. Jahrb.*, t. III, 1893, p. 108), appelle *Umkrystallisierung der Völkerteilchen*. Cf. Ammien Marcellin, XXXI, 2, § 17.

3. On peut en supposer autant des noms de cités qui sont formés de noms de nombre (*Tricastini*, *Triboci*, *Tricasses*), peut-être aussi de ceux qui sont formés à l'aide du mot *-casses* (*Baiocasses*, *Veliocasses*, *Viducasses*, etc., cf. Rhyš, *Early Britain*, p. 284; *contra*, d'Arbois de Jubainville, *Noms gaulois*, p. 184), et peut-être d'autres encore (*Nitiobroges*, *Allobroges*). Le nom des *Ambarri* est également un nom de circonstances: il signifie ceux des bords de l'*Arar*, comme les *Ambilici* ou les *Ambidravi*, ceux du *Licas* et de la *Drave*, les *Ambisontii* ceux de l'*Isonta*, comme le *pagus Ambitreibus*, le canton de la *Trébie* (*Corpus*, XI, 1147): *ambi-* correspond au latin *ambe* et au grec *ἀμφί*. Une étude étymologique approfondie de tous ces noms apporterait bien des solutions au problème de l'origine des cités gauloises.

4. Les noms en *-are* doivent être de la même nature: *Arecomici* (traduit par *pagana nomina*, *ἀγορή*, chez Ausone, *Urbes nobiles*, 115), *Aremoricae* (qui est le nom commun à plusieurs cités, sans doute d'une confédération), et peut-être *Arverni*. — Cf. le texte si curieux de Pline, IV, 106: *Texuandri pluribus nominibus*, qui sont, comme le suppose justement Schulten (*Rheinisches Museum*, p. 528), les noms des *pagi* de ce peuple ou de cette cité.

des *Parisii*¹, des *Santones*, des *Meldi*. Il peut se faire, dans ce dernier cas, ou que la cité (si elle est petite) ne fût que le territoire d'un seul *pagus* ou d'une seule tribu, ou (si elle est grande) qu'elle ait pris le nom de la tribu la plus importante et la plus forte ou de la tribu souveraine². — Nous pouvons constater ce dernier fait (du moins à l'époque romaine) chez les *Bituriges* de Bordeaux : ce nom est celui de la cité tout entière. Or il y a, parmi les *pagi* de ce peuple, celui des *Medulli*³ : ce dernier nom est un ethnique, le nom d'une tribu⁴, toute différente de celle des *Bituriges*, mais qui s'est incorporée à elle, pour former avec elle une même cité, et cette cité a reçu le nom de la tribu la plus riche et la plus puissante⁵.

Voilà qui expliquerait un fait assez singulier, révélé par une découverte récente. Un des *pagi* de la cité des *Redones* (Rennes) s'appelait (il est vrai sous l'Empire romain) *pagus Carnulenus*, et ce nom est évidemment le même que celui des *Carnutes*⁶, le peuple et la cité d'Orléans et de Chartres⁷. C'est, dans l'une et l'autre régions, une appellation générique. Il y eut

1. Remarquez la petitesse du territoire des *Parisii* et des *Suessions* (après le règne de Galba, II, 4) par rapport à celui des *Rèmes* et des *Sénons*; c'est à peu près le même rapport qu'entre les *Vellavi* et les *Arvernes*. Et on peut, de cette constatation, tirer cette hypothèse : que ces trois nations, *Vellaves*, *Parisiens*, *Suessions*, ont été entraînées un jour dans l'orbite des cités voisines plus grandes. De là : 1° l'attribution des *Suessions* aux *Rèmes* (VIII, 6); 2° la séparation des *Parisii* d'avec les *Sénons* (VI, 3). En définitive, pour ces trois peuples, l'organisation romaine empêcha l'évolution qui les rapprochait (sous des formes diverses, sujétion ou alliance) des peuples voisins, tandis qu'elle la favorisait chez d'autres. Et soyons sûrs qu'il y a eu des motifs particuliers, point trop difficiles à trouver, à ces différents traitements.

2. C'est sans doute aussi le cas des *Nerviens*, qui ont absorbé le nom de cinq tribus (V, 39) qui étaient *sub imperio*, et de beaucoup d'autres cités. Des faits de ce genre, que nous pourrions constater à l'époque romaine, ont dû se produire dès l'époque gauloise, et peut-être en plus grand nombre encore.

3. *Medulli* ou, plus souvent, *Meduli* (cf. Holder, à ce mot). C'est bien un *pagus* (*Ausone, Epist.*, IV, 2).

4. Il y a une tribu à nom semblable (*Medulli*) dans les populations des Alpes Cottiennes; il n'est pas prouvé qu'elle soit ligurie; ses voisines, les *Tricorii* et les *Caturiges*, sont gauloises.

5. Je dois m'écarter de M. Hirschfeld (*Corpus*, XIII, p. 76) qui dit : *Burdigalam pagi tantum condicione usam* au début de l'Empire; l'inscription 604 n'est pas si ancienne qu'il le pense et ne se rapporte peut-être pas à Bordeaux.

6. *Corpus*, XIII, 3150 : *In honorem domus divinae et pagi Carnuleni*. De même, le nom d'un autre *pagus* de la cité de Rennes, *pagus Sextanmanduus* (XIII, 3149), rappelle le nom des *Mandubi* et celui des *Veromandi*.

7. *Carnulenus* ou *Carnulinas* est, du reste, l'adjectif ethnique habituel des *Carnutes* (cf. Holder, à ce mot; Hirschfeld, XIII, p. 472).

jadis, dans le nord-ouest de la Gaule, une tribu appelée de ce nom. Elle s'est dédoublée un beau jour. Le groupe central, associé à d'autres tribus, a constitué sous son nom la cité des *Carnutes*¹, et l'essaim est allé, réuni à la tribu ou aux tribus des *Redones*, former ou grossir la cité de ce dernier nom².

Un exemple à peu près complet de cette transformation nous est fourni (il est vrai encore presque à l'époque romaine) par l'histoire des *Boïens*. C'était une tribu, détachée d'un grand peuple, qui avait suivi les Helvètes dans leur migration. Les *Éduens* leur donnèrent des terres sur leur territoire, entre l'Allier et la Loire³. Ils formèrent désormais, sous leur nom de *Boïi*, un *pagus*⁴ distinct⁵, mais incorporé dans la *civitas Aeduorum*, et plus tard leur nom même de *Boïi* semble avoir disparu⁶, quand la fusion eut été complète⁷ entre les anciens et les nouveaux membres de la cité⁸.

1. Je ne puis souscrire à l'opinion de M. Mowat (*Bulletin des Antiquaires de France*, 1896, p. 302), qui identifie ce *pagus* des *Redones* avec « le noyau central » de la cité des *Carnutes*.

2. Un second des *pagi* des *Redones* s'appelle *pagus Matantis* (XIII, 3148) : s'il est vrai, comme l'a supposé M. Loth (*Annales de Bretagne*, XII, p. 270), que ce soit le même nom que celui du pays de Mantes chez les *Carnutes* (cf. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 446), on peut supposer que les deux *pagi* se sont désagrégés en même temps, et sont sortis à la fois des terres *carnutes* pour émigrer sur les terres de l'Armorique, laissant la moitié des leurs dans la région primitive. Et c'est cette présence, chez les *Carnutes* et les *Redones*, de tribus émanant d'une souche commune, qui expliquerait (hypothèse ingénieuse de M. Loth) l'influence, *auctoritas*, des *Carnutes* en Armorique (Hirtius, VIII, 31). — Un troisième *pagus* des *Redones* est celui dit *Sextanmanduus* (XIII, 3149) « *Sextan* semble, » dit M. Loth, « reproduire la forme régulière du nombre *sept* en vieux celtique. » Remarque intéressante et qui un jour pourra trouver sa place dans la connaissance des migrations gauloises. A étudier à ce même point de vue l'inscription du *pag(us) IIM Autessioduri* (*Corpus*, XIII, 2920), qu'il ne faut interpréter ni par *pagus secundus municipii* ni par *major* ou *duorum*, mais peut-être par *pagus (secundano)-M(andaus)* et *Autessioduri* doit être pris dans le même sens que *pagani pagi Lucretii qui sunt loco Gargario* (XII, 594); Kornemann, p. 32, dit avec raison : *Wahrscheinlich steckt in IIM der Name des pagus*.

3. César, *De bello gallico*, I, 28 : *Boios petentibus Aeduus ut in finibus suis collocarent concessit*.

4. Je dis *pagus* parce que le territoire sur lequel les *Boïens* sont installés à toujours fait partie de la *civitas* des *Eduens*; et c'est par négligence que César appelle les *Boïens civitas* (VII, 17).

5. Il est possible que les *Boïens* n'aient été d'abord qu'un *pagus attributus* à la cité des *Eduens* et vivant sur son territoire, et plus tard seulement un des *pagi* membres et associés de la cité (I, 28 : *quos postea in parem juris libertatisque condicionem atque ipsi erant receperunt*).

6. Tacite distingue encore les *Eduens* des *Boïens* (*Histoires*, II, 61).

7. La disparition complète de ce nom explique les discussions sans fin auxquelles on s'est livré sur leur emplacement (cf. notamment Clairefond, *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, t. VII, 1859, p. 284 et s.).

8. La situation des *Vellavi* par rapport aux *Arvernes* n'est pas nette, moins encore que celle des *Boïi* par rapport aux *Eduens* : 1° César ne les nomme qu'une fois

Ainsi, l'histoire des *pagi* de la Gaule est en partie celle des migrations des tribus celtiques. Elle nous montre la circulation incessante des populations gauloises, même entre les Pyrénées et le Rhin : circulation qui commence des siècles avant l'ère chrétienne, qui dure encore au temps de César, et que la domination romaine arrêtera en fixant, enfin, le *pagus* dans un cantonnement municipal.

Le *pagus* serait donc ce qu'il y a de plus ancien, de véritablement primitif dans les divers groupements de la nation gauloise : c'est la tribu de sang, le nom ethnique primordial, et c'est pour cela que les Grecs ont eu raison de traduire le mot par $\varphi\lambda\kappa\omicron\nu\alpha$.

Ce groupe, enfin, en dépit des apparences, avait encore, au temps de César, une importance presque égale à celle des cités. Les Romains l'ont reconnu eux-mêmes. Plutarque et Appien nous disent que César conquiert en Gaule trois cents³ ou quatre cents « nations »⁴, $\xi\theta\nu\gamma\iota$: ni l'un ni l'autre ne parlent des cités. Josèphe⁵ rapporte qu'il y avait en Gaule 305 peuplades; il dit $\xi\theta\nu\gamma\iota$ encore, et toujours sans un mot des cités. Il est donc

(VII, 75), comme une cité distincte mais vassale des Arvernes (*sub imperio*); 2° mais, d'autre part, il semble confondre les *Vellavi* avec les *pagi* arvernes du Sud (VII, 64), et il regarde les Cévennes comme séparant les *Helvii* (Vivarois) et les Arvernes, ceux-ci, par conséquent, englobant les *Vellavi* (VII, 7 et 8, passages très nets); 3° Strabon dit des *Vellavi* (IV, II, 2, p. 190) : $\text{Ἡροσπορίζοντά ποτε Ἀρουέρνοις, ὅν δὲ τάττονται καὶ ἔαυτοῖς}$. De là trois hypothèses possibles : les *Vellavi*, *pagus* associé aux autres *pagi* arvernes (2°); tribu domiciliée sur la terre des Arvernes et soumise à leurs magistrats, comme, au début, les Boïens chez les Eduens (3°); cité distincte, mais sujette plus encore que cliente (1°). Si l'inscription $\pi\rho\acute{\sigma}$ Οὐέλκωνίου se rapportait aux *Vellaves*, l'hypothèse d'une cité distincte s'en trouverait renforcée. Le Velay a plutôt les dimensions d'un *pagus* que d'une *civitas*.

1. Circulation prouvée par la présence : 1° de tribus semblables dans des cités diverses (cf. *Carnutes*, p. 89; *Boii*, p. 89; *Mandabii*?, p. 89, n. 2; ajoutez les *Vellavi* du Velay et de la Belgique, *Corpus*, VII, 1072; les *Ceutrones* des Alpes et des Nerviens, I, 10 et V, 39); 2° d'ethniques semblables comme noms de lieux par toute la Gaule : par exemple, chez les Bituriges Vivisques, on trouve Cenon (Senon autrefois, cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 239), Langon (*Alingo*). Si ces deux noms ne sont pas de l'époque romaine, nous constaterions ainsi la trace, autour de Bordeaux, des quatre grands peuples migrants de la Gaule : les Bituriges, les Boïens, les Sénon, les Lingons. Les noms de *pagi* au moyen âge fourniraient bien d'autres rapprochements de ce genre (p. ex. *Pertensis pagus* en Champagne et chez les Carnutes; *Oximensis pagus* dans le diocèse de Séz; à rapprocher de la cité des *Osismi* (ou *Oximi*) en Armorique, etc. — Si bien qu'il n'y aurait pas d'impossibilité à trouver des *Lemovices* en Armorique même (d'après les mss. de César, VII, 75; cf. Deloche, p. 298 et 312), et des *Leuci*, inversement, en Aquitaine (cf. *ibidem*, p. 299; Holder, p. 195).

2. Cf. Strabon, ici, p. 80, n. 1.

3. *Vie de César*, XV; *Vie de Pompée*, LXVII.

4. Appien, *Guerres civiles*, II, 150.

5. Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 16 (28), 4, 372.

naturel de se demander si César, dans ses statistiques triomphales, si Auguste, dans ses relevés officiels, n'ont pas compté par « enseignes » ou par « nations » : car ces $\Xi\theta\upsilon\tau\iota$ des trois historiens, ce sont évidemment les *pagi*¹ ou les tribus qui constituait les soixante et quelques cités de la Gaule conquise par César².

Qu'il me soit permis, après cette énumération de textes, de me lancer en pleine hypothèse, tout en risquant davantage de n'être point suivi.

Je remarque que, sur les trois noms de *pagi* helvètes que nous connaissons, deux ont une terminaison patronymique (*Verbigenus*, *Toygeni*³, formés de *-genus* « né de »⁴). — Il ne serait donc pas impossible que les tribus ou les *pagi* gaulois portassent le nom de l'ancêtre, réel ou mythique, dont ils croyaient descendre. C'est ainsi que les douze tribus d'Israël s'appelaient des noms des fils ou petits-fils du fondateur légendaire de leur peuple, Jacob ou Israël.

Au surplus, il est fort vraisemblable que quelques-uns (et peut-être beaucoup, et, qui sait? peut-être la totalité) de ces *pagi* ne fussent réellement que les descendance ou les survivances des anciens clans⁵, les représentants, à l'époque histo-

1. Remarque faite déjà par Sanson, *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, p. 11.

2. Il est évident que les *pagi* ou tribus étaient d'effectif fort variable. L'effectif moyen de chacune des quatre tribus helvètes est de 65,750 (à ce compte, les 305 *pagi* de la Gaule feraient 20 millions, ce qui est beaucoup trop), c'est un chiffre, sans doute exceptionnel; la tribu des Boïens est moitié moindre (32,000); mais César dit *exigua et infirma* (VII, 17). Je ne dirai pas que la population de la Gaule propre ait été entre 10 et 20 millions, mais je la crois supérieure aux chiffres qu'on suppose habituellement. — De la même manière, l'étendue des cantonnements des divers *pagi* (de la Gaule propre) a dû être variable, mais moins peut-être qu'on ne dit : il n'y a pas de différences trop considérables entre le Médoc, la terre des Boïens, le quart du Périgord et le quart habitable de l'Helvétie.

3. Cf. aussi le *pagus Arebrignus* chez les Éduens (*Pan. vet.*, VIII, § VI).

4. Cf. Holder, au mot *-geno-*.

5. Dans un livre auquel on n'a pas prêté toute l'attention désirable (*La Cité gauloise selon l'histoire et les traditions*, 1879), MM. Bulliot et Roidot ont bien nettement marqué les rapports du *pagus* avec le clan (p. 50 et s.). Je me sépare d'eux cependant en ce sens qu'ils identifient, même pour l'époque de César, le *pagus* et le clan. Si les deux choses ont été identiques, ç'a été à une époque antérieure : au temps de Vercingétorix, la formation de grandes familles (comme les Scipions dans la *gens Cornelia*), les migrations de nouveaux venus, les luttes des individus contre l'esprit collectif, avaient dû compromettre l'unité première du clan ou du *pagus*. — M. Schulten, *Philologus*, 1894, t. LIII, p. 649, semble identifier les *pagi* et les clans.

rique, des *gentes* ou des clans gaulois : clans ayant émigré à la suite d'un seul chef, dont tous les membres, clients ou patriens, avaient le même nom et la même religion, le même domaine et le même étendard¹, étaient « associés pour le culte², la terre et la guerre ». De même, à Rome, la *gens Claudia*, son chef, ses 5,000 clients, venant s'établir dans la région de l'Anio, sur le domaine qui sera désormais le *pagus* de cette tribu³.

Très certainement, le *pagus* gaulois du temps de César ne correspond plus exactement à la *gens* ou au clan : pour la bonne raison que le clan avait dû déjà se morceler en un certain nombre de familles. Mais pas en un très grand nombre. Un *pagus* helvète renfermait en moyenne 65,000 *lètes*⁴ : Orgétorix avait dans sa famille, — dans ce que je peux encore appeler un clan, clan restreint, morcellement du clan primitif, — 10,000 *hommes*⁵ et bien davantage. Il n'y avait donc pas une très grande différence entre le clan commandé par Orgétorix et la tribu ou la *gens* des *Tigurini*, par exemple. Et je conjecture que le domaine du *pagus* est l'ancien domaine de la *gens* ou du clan primitif, comme le *pagus* lui-même est l'agglomération de familles démembrées de l'ancien clan : le nom du *pagus* est le nom de la *gens*, et on disait *pagus Verbigenus*, comme on disait à Rome *nomen Fabium, gens Fabia*. Le *pagus*,

1. Contrairement à l'opinion de Kornemann (p. 3), je ne crois pas qu'il y ait eu, au moins à l'origine, une différence fondamentale entre les *pagi* des Helvètes et les *CXII tribus* des Boiens (Pline, III, 116, d'après Caton). Il y a des différences de quantité, non de qualité. Les *pagi* du reste paraissent avoir été beaucoup plus nombreux dans les cités de la Gaule cisalpine que de la Gaule propre.

2. Ce qui explique l'importance religieuse du *pagus* gaulois à l'époque romaine, attestée par les inscriptions *genio pagi*. — Le caractère religieux des *pagi* gaulois (car la chose est bien prouvée pour ceux de l'Italie, etc., cf. Schulten, *Philologus*, 1894, p. 638), ressort encore de l'existence de *tesserae* de plomb, avec représentations religieuses, au nom de chefs-lieux de *pagi* (1° ALISIENS., *pagus* de l'Auxois, d'Alésia ou des *Mandabii*; 2° PERTE., *pagus Pertensis* ou de Perthes en Champagne; 3° NASL., *Nasium* dans le *pagus Barrensis* des *Leuci*; sans parler de celles au nom de Chalon, Grenoble, Dijon, Mâcon, etc., dont je n'ai pas vu de bons dessins; cf. là-dessus Maxe-Werly, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1894). Toutes ces tessères sont commémoratives de quelques *paganalia*, et le fait qu'elles sont aussi souvent au nom des centres de *pagi* qu'au nom des centres de cités montre l'importance et la durée de la vie religieuse dans les *pagi* de la Gaule. Tout cela est bon à retenir pour l'histoire de la lutte contre le christianisme.

3. Cf. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 170.

4. César, I, 29, § 2.

5. César, I, 4, § 3.

comme la *gens*, comme le clan, c'est un *nomen* et c'est une religion 1.

Supposons maintenant Orgétorix émigrant hors du pays des Helvètes, avec ses 10,000 ou 20,000 têtes, il eût, soyons-en sûrs, constitué quelque part, dans quelque cité gauloise (comme Appius Claudius chez le peuple romain), un *pagus*, et un *pagus* qui eût porté ou son nom ou celui de la tribu helvète à laquelle le chef et sa famille appartenaient. Voilà pourquoi il ne serait pas étonnant de trouver des *pagi* portant des noms d'hommes : ce sont ceux des chefs, vrais ou supposés, qui les ont conduits à la conquête de leurs domaines.

Enfin, en me souvenant que, d'après les druides, les Gaulois avaient un père commun, *Dis pater*², je verrai volontiers dans les tribus de la Gaule, ou dans ses *pagi* primitifs, les 300 ou 400 familles descendant de cet ancêtre divin, et portant le nom de ses fils ou petits-fils supposés. Je me place, bien entendu, au point de vue des légendes et des traditions chères aux peuples primitifs³.

Mais, et en cela je crois sortir enfin du domaine de l'hypothèse, entre la race, fille de ce dieu, et ses tribus ou ses *pagi*, ce ne fut que plus tard que la cité s'interposa⁴.

1. Nous retrouverons à l'époque romaine des noms d'hommes dans la composition de corps auxiliaires formés en Gaule, corps ayant eu, à l'origine, un rapport avec les *pagi*.

2. César, *De bello gallico*, VI, 18 : *Galli se omnes ab Dite patre prognatos praedicant, idque ab druidibus proditum dicunt*. — C'est dans ce milieu des druides et des bardes, à moitié sacerdotal et à moitié poétique, que ces filiations divines prenaient corps, à la fois récits cosmogoniques et épopées nationales, peut-être point trop différentes, comme procédés, de ce qu'ont été les traditions grecques ou sémitiques.

3. Voilà pourquoi, lorsque les peuples de la Gaule s'associaient, ils aimaient à se donner le titre de « frères » ou de « consanguins ». C'était la forme de l'alliance intime, et elle rappelait la communauté de sang de toutes les tribus de la Gaule. — Cette alliance « fraternelle » apparaît dans les cas suivants : 1° entre Rèmes et Suessions, *fratres consanguineosque* (César, II, 3); 2° entre Ambarri et Eduens, *necessarii et consanguinei* (I, 11); 3° on sait que les Eduens se déclarèrent, de même, *fratres et consanguinei populi Romani*, titre dans lequel M. Hirschfeld a eu raison de voir « une appellation celtique de la fraternité de sang » (*Die Haeduer und Arverner unter römischer Herrschaft*, p. 1111, où on trouvera les textes); 4° de même, les Arvernes ont essayé de se dire également frères du peuple romain (Lucain, I, 427; Sidoine, *Epist.*, VII, 7; le même, *Carmina*, VII, 139). Hirschfeld (p. 1108) suppose, ce qui est spécieux, que Lucain, dont s'inspire Sidoine, aura confondu Eduens et Arvernes; je ne puis, jusqu'à nouvel ordre, partager cet avis; cf. Birt, *Rheinisches Museum*, LI, p. 523; 5° à rapprocher encore la parole de Crilognat : *Propinquis consanguineisque nostris* (César, VII, 77, § 8).

4. La formation de la *civitas* des *Tangri*, inconnue au temps des guerres de César, constituée en 50 au plus tôt à l'aide des tribus ou des *pagi* de la région (cf. p. 94, n. 2; *Corpus*, VII, 1072, 1073), la réorganisation de celle des *Nervii* et de celle des *Morini* ont un intérêt particulier à ce point de vue.

Nous touchons donc, avec les *pagi*, ce que je pourrai appeler les familles ethniques, les éléments de race qui ont constitué la nation gauloise. Ce sont eux, plutôt que les cités, qui furent les subdivisions naturelles du peuple celtique.

On sait que les cantonnements de ces diverses tribus, de ces *pagi*, ont conservé souvent, jusqu'à nos jours, le nom distinct de « pays » : beaucoup de « pays » de la France sont les anciens domaines de ces tribus¹; le Médoc, par exemple, des *Medulli*, l'Auxois, des *Mandubii*, etc.². Or, le « pays » est, chez nous, la véritable unité géographique, la vraie région naturelle. Notre maître commun, M. Vidal de La Blache, a dit à ce sujet d'excellentes choses : « Ces pays, » dit-il³, « sont ce que j'appellerai les sources vivantes de la géographie. Ils expriment non pas une simple particularité, mais un ensemble de caractères, tirés à la fois du sol, des eaux, des cultures, des modes d'habitation. » Et M. Vidal écrit encore : « L'expression de *pays* a cela de caractéristique qu'elle s'applique aux habitants presque autant qu'au sol. » Quoi d'étonnant, si le « pays » n'est autre que l'ancien domaine d'une même tribu ? Et ainsi, par leur unité physique et par leur origine générique, les « pays » de France seraient les éléments primordiaux et irréductibles de notre existence nationale, morale et matérielle.

Mais déjà, à l'époque de César, la cité l'emporte sur le *pagus*, la fédération municipale sur la tribu humaine. Il appartenait à Rome d'achever cette subordination absolue de la tribu à la

1. Cf. Bulliot et Roidot, p. 53 : « Il est intéressant de rencontrer de semblables concordances et de retrouver dans la géographie moderne ces traces d'un monde oublié. Ce qu'il faut constater surtout, c'est la continuité de la tradition populaire qui a irrévocablement attaché la désignation de pays au territoire de l'ancien clan ou *pagus*. » — Cf. aussi les excellentes remarques de Chéruel *apud* Jacobs, p. 47.

2. Les *Condrusi* (sans résoudre la question de savoir s'ils sont germains ou gaulois) peuvent également fournir un type bien caractérisé de *pagus*. Au temps de César, ils forment moins une cité qu'une tribu (II, 4; VI, 32) cliente des Trévires (IV, 6). A l'époque romaine, ils sont incorporés comme *pagus* à la cité des *Tungri* (*Corpus*, VII, 1073, inscription qui montre que les hommes de ce *pagus* servaient à part *in cohorte II Tungrorum*). Au moyen âge, c'est le *pagus Condrustus*, puis l'archidiaconé de Condroz dans le diocèse de Liège. Et c'est maintenant le pays de Condroz, région de plateau bien délimitée entre l'Ourthe et la Meuse. Cf. Holder, à ce mot.

3. Vidal de La Blache, *La France* (Paris, Colin, 1897), p. XIII.

cité, d'atténuer l'idée de groupe humain pour renforcer l'idée de région géographique, de localiser et de fixer enfin le *pagus*¹, c'est-à-dire de le transformer en canton stable et en subdivision administrative d'une commune distincte.

Peut-être te demanderai-je de développer ce point une autre fois.

Bien à toi.

CAMILLE JULLIAN.

POST-SCRIPTUM

Je ne saurais trop rappeler (ce dont, mon cher ami, nous avons souvent parlé ensemble) les services que peuvent rendre au problème de nos origines nationales de minutieuses investigations sur la topographie et la toponymie des cités gauloises, recherches poussées, bien entendu, jusqu'au beau milieu du Moyen-Age. Aucun détail, si insignifiant qu'il paraisse, n'est inutile. On vient de voir les hypothèses plausibles que peut suggérer, sur la formation *ethnique* des peuples gaulois, la connaissance des noms de pays et de bourgades². On peut lire d'autres conjectures sur leur formation *géographique* en reconstituant, d'après les cartulaires et les lieux-dits, l'état ancien du sol où ils se sont établis. Un des étudiants de notre Faculté, M. Gigon, dans un excellent mémoire sur la Saintonge gallo-romaine³, a retrouvé sur tout le pourtour du territoire des anciens Santons l'existence d'une grande forêt, qui formait à la *civitas* une barrière continue. Déjà, M. de La Borderie, dans le premier volume de cette *Histoire de Bretagne* où il y a de si suggestives remarques⁴, avait constaté quelque chose d'analogue chez les peuples de l'Armorique. Frappé des indications que m'ont fournies M. Gigon et M. de La Borderie, j'ai commencé de semblables recherches dans d'autres cités de la Gaule : partout où les textes anciens, les cartulaires du Moyen-Age,

1. Une localisation semblable à celle de la *gens Claudia*, véritable tribu humaine qui a donné naissance à une circonscription déterminée du sol romain.

2. Cf. notamment p. 90, n. 1.

3. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1900, p. 361.

4. T. I, 1896, p. 65 : « Chaque tribu gauloise, désireuse de s'isoler de ses voisins, se plaisait à fortifier ses frontières d'un rideau épais de bois... Suivons cette limite, etc. »

les noms des hameaux et des écarts ont pu me fournir des renseignements précis¹, j'ai pu trouver la justification de ce fait, que la vraie frontière d'une cité gauloise est une ligne forestière² : à cela près que les forêts sont parfois remplacées par des marécages continus³. — Prenons, par exemple, la cité des Bituriges Vivisques ou de Bordeaux : pour se rendre, au Sud-Ouest, dans celle des Boïens, il faut (aujourd'hui encore) traverser les pinèdes du canton de Pessac ; entre cette cité et celle des Santons, la limite forestière est marquée par la commune de Plèneselve, au nom significatif ; les derniers tronçons des bois qui séparaient les Bituriges Vivisques des Bazadais, leurs voisins sur la Garonne, apparaissent le long de la route de Villandraut à Preignac ; du côté des *Petrucorii* ou du Périgord, la cité bordelaise finissait à la célèbre forêt de la Double : il y a, sur ce point, en plein bois, une localité appelée Eygurande, et ce nom vient d'un mot qui, comme on le croit, signifiait sans doute « frontière » chez les Gaulois⁴.

J'ajoute qu'il est possible (mais les moyens de vérifier sont sur ce point beaucoup plus difficiles à atteindre) que des lisières de bois ou de marécages aient également séparé les différents *pagi* ou les tribus d'une même cité. Bordeaux, centre d'une tribu de Bituriges, était vraiment isolé des tribus de la même rive par une ligne de bois et de marais : pour se rendre dans le Médoc, qu'habitait le *pagus* des *Meduli*, il fallait traverser ou bien l'énorme étendue de palus que le Moyen-Âge a connue aux abords de la Jalle de Blanquefort, ou bien les régions forestières dont les localités du Bouscat et de La Forêt⁵ perpétuent encore le souvenir.

1. Pour les Arvernes, par exemple, voyez Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, XII, 1, 2, 3 ; IX, 2 ; In *Gloria Martyrum*, LXVI ; Maury, p. 192 et 193.

2. Sans parler des textes classiques qui mentionnent très nettement la forêt comme la *munio* habituelle des peuples barbares. Entre autres, César, *De bello gallico*, VI, 5 : *Menapii, perpetuis paludibus silvisque muniti*. — Voyez de même le rôle joué dans la *Lex Salica* (XLVII, Hessels) par la (*silva*) *Carbonaria*.

3. Cf. la note précédente. La *perpetua palus*, derrière laquelle Camulogène attend Labienus (VII, 57), paraît servir de limite à la cité des *Parisii*. — On trouve d'autres exemples de *paludes* servant de frontières dans le Bordelais, en Saintonge, dans la Brie, etc.

4. *Œuvres* de Julien Havet, t. II, p. 62 ; Longnon, *Revue archéologique*, 1892, t. XX, p. 281 ; Thomas, *Annales du Midi*, 1893, p. 232.

5. Voyez les textes du *Cartulaire de Saint-Seurin*, publiés par Brutails, p. 267, p. 108. Ces textes mentionnent non seulement les noms, mais aussi les *memoria* eux-mêmes.

Je ne fais ici que poser des questions et indiquer des recherches à faire¹. Si ces études aboutissaient dans le sens que je suppose, on pourrait peut-être se figurer chaque tribu gauloise, aux premiers jours de son établissement, se taillant un territoire au milieu des forêts et des marécages, et son domaine demeurant dès lors une véritable clairière au centre des bois². — Ce qui n'aurait rien que de très naturel dans un pays couvert de forêts et chez un peuple chasseur et agriculteur, et ce qui, après tout, est un fait ordinaire à l'origine des nations établies³.

C. J.

1. Il nous manque encore une étude complète et minutieuse de tous les *pays* de la France, ramenés à leur origine première, historique ou géographique. Outre les travaux cités ici, p. 77, n. 3, consulter les cartes de Longnon : 1° *Atlas historique de la France*, nos 7 à 10; 2° *Atlas historique* Schrader, n° 21. Lire également, sur la nécessité de distinguer les origines diverses des *pays*, d'excellentes remarques faites, à propos de ceux du Massif central, par M. Leroux dans son livre très curieux, très hardi et très original, *Le Massif central*, t. I, 1898, p. 66 et s. On connaît enfin l'article de M. Foncin sur les *Pays de France*, *Revue de Paris* du 15 avril 1898.

2. Cf. Maury, *Les Forêts de la France*, 1860, p. 26.

3. M. Durkheim, après avoir lu ces lignes, veut bien m'écrire ce qui suit :

« Je considère un peu comme un postulat que les frontières d'un groupe social reflètent, par leur nature et leur forme, la vie même de ce groupe. Elles sont un des traits de sa physionomie. Elles tiennent, en effet, à une multitude d'états sociaux de première importance; notamment, elles sont en rapports étroits avec le degré d'attachement que la société considérée a pour le sol qu'elle occupe et avec la nature des rapports qu'elle soutient avec les groupes voisins.

» Cela posé, les faits que tu signales dans ta note me rappelaient d'autres faits similaires signalés par Ratzel dans sa *Politische Geographie* (p. 458 et suiv.). Tu trouveras là des cartes tout à fait analogues, à ce qu'il semble, à celles dont tu parles [la carte de la Saintonge romaine dressée par M. Gigon]. Il s'agit cette fois de tout autre société que les *pagi* gaulois; il est notamment question de tribus d'Afrique dont les frontières consistent toujours en forêts, en zones diverses, qu'il appelle *Grenzöden* (p. 462).

» Or, ces sortes de sociétés sont des groupements ethniques, sans fortes bases territoriales, nomades, essentiellement instables; et l'on conçoit, en effet, sans peine, comment cette constitution les détermine à laisser ainsi leurs frontières flotter, relativement indéfinies. Un peuple vraiment sédentaire, agricole, ne prendrait pas tant de terrain simplement pour marquer ses limites et aurait besoin d'en avoir de plus précises. C'est ce que le même auteur a établi dans un autre de ses livres, *Der Staat und sein Boden*. — Par conséquent, n'est-on pas fondé à conjecturer que les caractères si particuliers des frontières dans lesquelles s'enfermaient les *pagi* gaulois ne sont pas sans nous renseigner sur leur nature et leur constitution intérieure? »

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

« Pro domo mea. »

Qu'on veuille nous excuser de parler encore du siège de Marseille : mais le devoir de la *Revue des Études anciennes* est de s'intéresser surtout aux choses du Midi de la Gaule¹.

M. Bloch vient d'écrire, à propos de ce siège² :

« Trébonius exécuta des travaux gigantesques qui changèrent pour toujours l'aspect des lieux. Quand le ravin qui s'étendait au pied du rempart fut comblé et exhaussé à son niveau actuel, il se trouva prêt pour l'assaut³. »

Je voudrais bien que cette théorie fût vraie. Elle dispenserait M. Clerc, M. Maurin et moi-même des très fastidieuses recherches auxquelles nous nous livrons pour retrouver l'ancienne topographie de Marseille.

J'ai peur qu'elle ne le soit pas : 1° Si importantes qu'aient été les constructions de Trébonius, la brique, le bois, les clayonnages y entraient pour beaucoup, et les vestiges en ont dû être vite enlevés. On n'en a trouvé aucune trace. 2° Les descriptions faites de Marseille avant le siège ne présentent pas de différence avec celles qui en ont été faites après ; collines et ravins se retrouvent. 3° Il est impossible que Trébonius ait pu combler le ravin qui s'étendait au pied des remparts, cela eût demandé des mois et presque des années : tout au plus put-il bâtir une jetée sur le col, assez étroit, qui unissait les deux collines, celle où il installa son camp, celle où était bâtie la ville. 4° Du reste, ces ravins existent toujours (vallon de la Joliette, vallon du Cours). 5° S'agit-il seulement d'une partie de ce ravin, ou mieux du col sur lequel la chaussée fut bâtie ? Mais, si l'on place cette chaussée au col de la place Centrale, le *niveau actuel*, depuis trente-cinq ans, n'est pas au-dessus, mais *au-dessous* du niveau primitif,

1. Cf. année 1900, p. 329; 1899, p. 312.

2. *Histoire de France*, t. I, p. 334.

3. Cela me paraît emprunté à Desjardins, *Gaule romaine*, t. III, p. 58 : « Pour combler le ravin qui protégeait la ville de ce côté, fut achevé ce prodigieux travail... On doit penser que de pareils mouvements de terrain ont singulièrement modifié l'aspect des lieux. » Seulement, M. Bloch affirme là où Desjardins supposait.

puisqu'on a percé sur ce point la rue de la République. Si l'on place cette chaussée au col de la Place d'Aix, c'est au commencement du XVIII^e siècle, et non par Trébonius, qu'il a été exhausé. 6° Pour conclure, le ravin n'a pas été comblé, mais dominé par une chaussée; et ce ne sont pas les travaux de ce siège qui ont changé Marseille, mais ceux du siècle passé et du siècle présent. — J'écris cela en décembre 1900.

Autel à Maïa, trouvé à Saintes.

M. Dangibeaud, directeur du musée de Saintes, m'a communiqué un petit autel qui fait partie des collections dont il a la garde. « Il est probablement, » m'écrit-il, « en pierre de Saint-Savinien. Il a été trouvé en 1892 dans le cimetière Saint-Vivien, en creusant une fosse. Ce cimetière se trouvant au bout de la ville gallo-romaine, à côté des thermes, il est peu surprenant que l'on y fasse des découvertes de ce genre. Et, en fait, on a trouvé des monnaies et fragments assez nombreux. »

J'ai l'autel sous les yeux. Il est fort petit, mesurant à peine 10 centimètres de haut, et 45 millimètres de large. Très grossier, il ne présente comme ornements, sur le côté droit, que des traits en X tracés à la pointe; sur la face postérieure, un animal quelconque, vaguement tracé par quelques lignes droites et courbes. Voici l'inscription (réduite aux deux tiers de sa hauteur); elle est en lettres bâtarde de 13 millimètres en moyenne.



MAIII

IILNV

ALYCH

Mai(a)e

(H)el(e)nu(s)

A. Lycii ou Alycii (servus)??

Je ne garantis ni la lecture ni l'interprétation des deux dernières lignes. Mais la première me paraît certaine.

Elle suffit à rendre l'inscription intéressante. C'est une dédicace à *Maia*. Le nom de cette déesse est assez rare en épigraphie¹ : il l'est

1. Cf. en dernier lieu l'excellent article de Peter dans le *Lexique de Roscher*.

relativement moins sur les inscriptions de la Gaule méridionale¹ et de la Germanie romaine². Il serait fort possible, par suite, que, dans ces derniers textes, il désignât non pas la divinité classique de ce nom, mais une divinité gauloise ou germanique, identifiée avec elle.

« **Revue historique de Provence**³. »

Ce n'est pas la première fois que des hommes d'étude et de dévouement entreprennent de doter notre Provence d'une revue historique⁴ : c'est la première fois que cette tentative est faite avec intelligence et les conditions nécessaires pour aboutir. Il était bon qu'un recueil de ce genre fût fondé : de toutes les régions françaises, la Provence est celle qui a le passé le plus ancien et le plus riche, qui a eu la vie historique la plus complexe et la plus complète. Les collaborateurs de la nouvelle revue sont assez nombreux et assez compétents pour exploiter toutes les ressources des annales provençales. Qu'ils reçoivent nos plus amicaux souhaits.

C. JULLIAN.

1. *Corpus*, XII, 2570 (inscription rustique chez les Allobroges), 2557? (*id.*), 5867 (*id.*), 2194 (*id.*), 5870 (Grenoble). Toutes ces inscriptions semblent bien indiquer une divinité celtique, préférée des Allobroges.

2. Cf. notamment Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 74.

3. Mensuelle. Paraît en un in-8° depuis le 1^{er} janvier 1901. Allec, directeur, 153, rue Consolat, Marseille; Valran, secrétaire de la rédaction.

4. Les Mémoires de la vieille Académie de Marseille, ceux de la Société de Statistique renferment bon nombre de travaux historiques. Je ne sais ce qu'est devenue la *Revue de Marseille et de Provence*, qui en a contenu de fort utiles. La *Revue de Provence*, recueil de travaux historiques, qui avait très bien débuté en 1895, n'a pas duré.

BIBLIOGRAPHIE

E. Pais, *Nuove Osservazioni sulla Invasione dei Teutoni e dei Cimbri*. Messine, impr. de la *Rivista di Storia Antica*, 1900, in-8° de 24 pages. Extrait de cette revue.

M. Pais reprend minutieusement les conclusions données dans ses deux articles sur la question (Turin, 1891, et Pise, 1892) et combattues depuis par de Vit (Académie de Turin, *Atti*, 1892), par Schiller (*Berliner phil. Woch.*, 1892) et, plus récemment par Oberziner (*La guerre di Augusto contro i popoli Alpini*, Rome, 1900). M. Pais n'est pas consolant pour ceux qui étudient ce problème; on le discutera encore sans doute, dit-il, pendant des siècles: M. Pais est un travailleur d'une franchise rare. Pour le moment, en ce qui concerne l'histoire gallo-romaine, il repousse la bataille d'Aix de l'été à l'automne de 101.

Albanès et Chevalier: *Gallia Christiana novissima*, par feu J.-H. ALBANÈS, complétée, annotée et publiée par Ulysse CHEVALIER. *Arles (archevêques, conciles, prévôts, statuts)*. Valence, de Chaléon, 1900, grand in-4° de 1,436 colonnes.

Aux documents copiés et réunis par notre regretté maître Albanès, M. Ulysse Chevalier a ajouté un grand nombre de notes bibliographiques, qui mettent ce précieux recueil au courant des tout dernières recherches. On trouvera, dans les textes empruntés à l'*Authentique du Chapitre d'Arles*, un très grand nombre de noms de lieux, utiles à connaître pour refaire la topographie du pays d'Arles, non pas seulement à l'époque romaine, mais même à l'époque gallo-ligure.

Marteaux et Le Roux, *Voie romaine de Boulae à Aquae, section des Fins d'Annecy à Cusy*, avec carte et figures. Annecy, Abry, 1901, in-8° de 48 pages. Extrait de la *Revue savoisienne*, 1900.

Ce n'est, espérons-le, que le début d'une étude sur les routes romaines de la Haute-Savoie. Les auteurs ne se sont pas bornés à suivre et à décrire pas à pas cette section de la route d'Annecy à Aix

(que vous ne trouverez sur aucun itinéraire, mais qui était évidemment très fréquentée), ils nous donnent aussi, avec une exactitude et une netteté particulières, le dessin de toutes les inscriptions et antiquités trouvées sur la route. Ce travail est donc, indépendamment de son objet propre, un utile commentaire figuré, et parfois un complément au *Corpus* épigraphique.

C. J.

